



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Le Vendredi 27 Septembre 2024 à 10h00 heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard s'est réuni sur le site du Pont du Gard, sous la présidence de Monsieur Patrick MALAVIEILLE Président de l'EPCC Pont du Gard.

**Étaient présents :**

**Représentants Conseil Départemental du Gard :**

M. Patrick MALAVIEILLE, Conseiller Départemental,  
M. Guislain CHASSARY, Conseiller Départemental,  
M. Patrick SCORSONE, Conseiller Départemental,  
Mme Muriel DHERBECOURT, Conseillère Départementale,

**Représentants Conseil Régional Occitanie :**

Mme Monique NOVARETTT, Conseillère Régionale,

**Représentants des Communes :**

M. Olivier SAUZET, Maire de Vers Pont du Gard,  
M. Nicolas CARTAILLER, Mairie de Remoulins,

**Représentants de l'Etat :**

M. Jean-Louis BIOU, Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de la Coordination,  
Mme Aurélie HARNEQUAUX, Inspectrice des Sites du Gard,

**Représentante du personnel de l'EPCC :**

Mme Marcela CLEMENT,  
M. Simon PORTA,

**Personnalités qualifiées,**

M. Antoine PAOLETTI, Architecte des Bâtiments de France,

**Avaient donné procuration :**

M. Pissas a donné procuration à M. Chassary,  
M. Nicolas a donné procuration à Mme Novaretti,  
M. Blanc a donné procuration à M. Scorsone,  
Mme Noguier a donné procuration à M. Malavieille,  
M. Vallespi a donné procuration à Mme Dherbecourt,  
M. Roussel a donné procuration à M. Paoletti

### **Assistaient à la réunion pour l'EPCC :**

M. Sébastien ARNAUX, Directeur Général,  
M. Christophe GALLE, Directeur Général adjoint,  
Mme Isabelle VIDAL, Assistante de la Direction Affaires Juridiques et Gestion Patrimoine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h13.

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

Avant de commencer la séance, M. Malavielle souhaite la bienvenue aux deux nouveaux représentants du personnel, Mme Marcela CLEMENT, M. Simon PORTA.

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

### **Secrétaire de séance :**

M. Olivier SAUZET Maire de VERS PONT DU GARD.

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14/06/2024 :**

Le procès-verbal est adopté à la majorité, plus une abstention.

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

### **Compte rendu d'activité du Directeur Général**

**M. Amaux** rend compte de son activité depuis le dernier Conseil d'administration :

Il fait un point sur la période de juillet/ août, il précise qu'il ne parle plus de saison touristique, car il estime que la fréquentation se fait tout au long de l'année, toutefois juillet et août sont deux mois suffisamment importants pour qu'on fasse un point sur l'activité du site durant cette période.

- le chiffre d'affaire 2023 était de 1 841 924€ et cette année il est de 1 850 877€ soit 8953€ de plus ce qui est bien dans le contexte actuel.
- une fréquentation qui elle est en légère baisse puisqu'on passe de 341000 visiteurs en 2023 pour 334000 cette année, il rappelle que pour l'instant ce sont des estimations. Il fait le constat que c'est une saison quasi identique à celle de l'an dernier.
- Il fait un focus sur les soirées d'été et compare le spectacle de l'an dernier avec des drones et celui de cette année sans drones. En 2023 il y a eu 26332 voitures et cette année 15976, soit un delta d'un peu plus de 10000 voitures, mais lorsqu'on regarde la globalité d'une journée on remarque qu'on a quasiment le même nombre de voitures réparties sur la journée donc on constate que quoiqu'il en soit les visiteurs sont là et adaptent leur venue selon les événements.
- en ce qui concerne les abonnés, durant cette période estivale, les barrières se sont levées plus de 20000 fois pour eux ce qui traduit un désir de venir et revenir sur le site.
- à tous ces chiffres il faut rajouter le nombre non quantifiables de visiteurs qui viennent à pied du camping, en randonnée, en vélo et en canoé kayak activité qui va croissante chaque année.

Conclusion, une fréquentation en légère baisse et un maintien du chiffre d'affaire, ce qui veut dire que le choix de maintenir des prix abordables sur le site a été un élément de maintien du chiffre

d'affaire. Il rappelle que l'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaire de 6 100 000€ et pour cela, il explique que tout est mesuré à l'euro près sur les recettes et les dépenses et il annonce que les 5 millions ont déjà été dépassés.

Il rappelle qu'il ne donne plus de chiffres à la Presse car ça n'a pas de sens de mesurer l'activité touristique qu'en juillet et août, en effet on constate que les visiteurs ont des habitudes complètement différentes et ne concentrent pas tous leurs visites en été.

- Démarrage de l'expo « Sous les pixel, la matière »
- 24 septembre il assisté avec M. Malavieille au conseil d'administration de l'université de Nîmes pour le lancement de l'établissement public expérimental.

**M. Malavieille** propose de faire visiter cette exposition après la séance. Concernant l'université de Nîmes dont le partenariat avec l'EPCC a été voté au dernier CA, leur conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 24 septembre, ainsi l'établissement public expérimental est lancé avec en son sein un grand nombre d'établissements, ça concerne pratiquement 8000 jeunes et cela va se traduire par des coopérations qui vont être mutuellement profitables notamment dans l'utilisation de locaux et pour l'EPCC ça veut dire aussi accueillir ces étudiants et l'université et c'est le cas avec la soirée « la Nuit des chercheurs » qui va se dérouler sur le site en lien avec l'université.

**M. Sauzet** suggère aussi que la baisse de fréquentation en soirée est aussi due au fait qu'il n'a pas fait très chaud en début d'été.

**M. Arnaud** confirme qu'on a eu le pire printemps depuis longtemps et également un début d'été difficile. Il y a eu aussi les Jeux Olympiques, les élections et aussi le championnat d'Europe de football en Allemagne.

**M. Scorsone** demande si l'activité séminaires fonctionne bien.

**M. Arnaud** affirme que c'est un secteur qui reste majeur pour le fonctionnement de l'EPCC, cela augmente le chiffre d'affaire de plusieurs façons : d'une part il y a la location de salles, d'autre part il y a seulement de la refacturation de prestation, tout cela fait presque 100000€ de plus que l'an dernier, il précise qu'il y aura un bilan à la fin de l'année. Il explique qu'il y a cependant des choses à améliorer et cela est surtout dû au fait que les structures d'accueil ont 20 ans et même si elles ont été très bien entretenues, on n'arrive plus à les maintenir en bon état et il va falloir avoir les capacités d'investissement car cela se chiffre à plusieurs milliers d'euro d'investissement. De plus, il informe que la ville de Nîmes a construit un Palais des Congrès flambant neuf dans lequel les collectivités publiques ont investi plus de 60 millions d'euro et pour faire venir du monde ils vont pratiquer des tarifs très bas. Cela va avoir des répercussions sur ce secteur d'activité avec des prix quasiment divisés par deux. Sur la question de l'hôtellerie pour accueillir les séminaires congrès, Il est conscient que le manque de lits dans le secteur est un problème récurrent pour le site, mais qu'il n'est pas insurmontable car les possibilités d'hôtellerie ne sont pas si éloignées que ça du site.

**M. Scorsone** estime que le site est un lieu idéal dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui est très tendance dans le tourisme d'affaire.

**M. Arnaud** lui signale là aussi la nécessité de faire des aménagements pour se mettre au niveau des normes environnementales, ce qui induit la nécessité d'investissement. Il signale aussi que si ce secteur d'activité monte en puissance, il faudra aussi adopter une nouvelle politique en matière de personnel qui n'est pas assez nombreux pour gérer l'activité classique du site et l'activité technique des séminaires. Mais tout ceci doit être évalué avec prudence.

Mme Hamequaux regrette que tout le patrimoine historique de la source de l'Eure, des 50km d'aqueduc et de l'arrivée à Nîmes ne soit plus connu du public

M. Amaux regrette également que depuis une vingtaine d'années, le site du Pont du Gard ait été mis « sous cloche » détaché du Territoire. Selon lui, Il faut retisser le lien en remettant le Pont dans son contexte patrimonial.

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont alors examinés et commentés par M. Amaux.

## 2024-29 Budget 2024 : Décision modificative n° 2

Il est proposé la décision modificative n° 2.

Cette décision modificative s'équilibre à 148 000.00€ HT,

Les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 392 000.00 € HT :  
Ces réajustements correspondent principalement à un rééquilibrage de l'autofinancement, d'un transfert de chapitre à chapitre et du constat d'un besoin de refacturation recette.

- Mouvements réels :
  - o Dépenses : - 25 000.00 € chapitre 011
  - o Dépenses : + 130 000.00 € chapitre 012
  - o Recettes : + 200 000.00 € chapitre 70
  - o Recettes : + 55 000.00 € chapitre 74
  
- Mouvements d'ordres :
  - o Dépenses : + 287 000.00 € chapitre 042
  - o Recettes : + 137 000.00 € chapitre 042

Les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à - 244 000 € HT :  
Ces réajustements correspondent principalement à un rééquilibrage de l'autofinancement, et des conséquences budgétaire du positionnement pris pour l'opération d'équipement 176.

- Mouvements réels :
  - o Dépenses : + 70 000.00 € chapitre 20
  - o Dépenses : + 65 000.00 € chapitre 21
  - o Dépenses : - 24 500.00 € chapitre 23 (pour opération d'équipement 176)
  - o Dépenses : - 244 500.00 € chapitre opération d'équipement 176
  - o Recettes : + 31 000.00 € chapitre 13
  - o Recettes : - 180 000.00 € chapitre 13 (pour opération d'équipement 176)
  - o Recettes : - 110 500.00 € chapitre 16
  - o Recettes : - 24 500.00 € chapitre 23 (pour opération d'équipement 176)
  
- Mouvements d'ordres :
  - o Dépenses : + 137 000.00 € chapitre 040
  - o Dépenses : - 247 000.00 € chapitre 041 (pour opération d'équipement 176)
  - o Recettes : + 287 000.00 € chapitre 040
  - o Dépenses : - 247 000.00 € chapitre 041 (pour opération d'équipement 176)

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

## Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver la décision modificative n° 2 au Budget 2024 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 148 000.00 € HT.

*Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.*

## 2024-30 : Modification du tableau des effectifs – création, transformation et suppression de postes

Considérant que les statuts de l'EPCC prévoient, à l'article 9, que le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents.

Le recrutement d'une Chargée de mission gestion de l'environnement et du paysage, en charge d'accompagner et de mener les différentes missions liées à la gestion environnementale du site du Pont du Gard (paysage, patrimoine, biodiversité et transition) est nécessaire.

Ses missions consistent en l'organisation et en la mise en œuvre du plan de gestion des espaces naturels du site, à l'accompagnement sur les démarches de planification opérationnelle, sur les démarches de faisabilité et de mise en œuvre des projets en matière d'environnement, de paysage et de patrimoine.

Considérant que le tableau des effectifs sera modifié tel que :

- Transformation de 1 poste d'employé en poste Cadre

## Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ De prendre acte du tableau des effectifs, détaillé ci-dessous, et de créer, transformer et supprimer les postes correspondants, à compter du 27/09/2024.

	Postes ouverts au 26/01/2023	Modification au 27/09/2024	Postes ouverts au 27/09/2024	Postes occupés	Postes vacants
Directeur Général	1		1	1	0
Cadres	23	+1	24	23	1
Agents de maîtrise	33		33	30	3
Employés	53	-1	52	29	23
CDI Étudiants	4		4	1	3
TOTAL	114	0	114	84	30

- ✓ L'EPCC poursuit sa politique d'accompagnement des jeunes et accueille 12 apprentis, pour des formations allant du BTS au Master.

*Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.*

## 2024-31 Recrutement de volontaires en service civique

Vu l'article L.120-1 du Code du service national relatif au service civique,

Considérant que l'EPCC du Pont du Gard envisage de recourir à des volontaires en service civique dans les domaines « Culture et Loisirs » et « Environnement », qui interviendraient en complément de l'action des agents,

Considérant que le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si situation de handicap), qui s'engagent pour 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'action reconnus comme prioritaires, dont les domaines « Culture et Loisirs » et « Environnement »,

Considérant que les personnes en service civique doivent effectuer au minimum 24h hebdomadaires et bénéficient d'une indemnité de base financée par l'État de 504,98€ nets/mois (possibilité de majoration de l'indemnité sur critères sociaux), et d'une prestation versée par l'organisme d'accueil de 114,85€ mois,

Considérant qu'il est proposé de recruter, pour une durée de 6 à 12 mois, quatre volontaires en service civique, qui assureraient des missions d'accueil, de médiation et d'aide à la participation des différents publics à l'aide de divers supports (supports graphiques, ateliers, ...)

Considérant que l'EPCC du Pont du Gard doit, préalablement à tout recrutement en service civique, déposer un dossier de demande d'agrément comprenant :

- La présentation de l'organisme d'accueil
- Le calendrier d'accueil prévisionnel des volontaires
- La description des missions proposées
- Diverses informations complémentaires
- La délibération de l'organe compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires,

### Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver le recrutement, pour une durée de 6 à 12 mois, de quatre volontaires en service civique, qui assureraient des missions d'accueil, de médiation et d'aide à la participation des différents publics à l'aide de divers supports (supports graphiques, ateliers, ...).

*Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.*

## 2024-32 Demande de subvention auprès du Département du Gard – taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le site du Pont du Gard pour l'exercice 2024

Considérant que l'EPCC Pont du Gard entretient et gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) Départementaux :

- o Par une mise en œuvre de la politique départementale de gestion des ENS dans le domaine de l'entretien et de la protection de la forêt,
- o Par l'ouverture au public de ces espaces,
- o Par un cheminement pédagogique centré sur la forêt et l'agriculture méditerranéennes.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard souhaite proposer une nouvelle ambition qui pourrait s'inscrire dans la durée et qui permettrait :

- o D'accorder la gratuité de stationnement des autocars pour les collégiens du département du Gard, de travailler à l'élargir aux écoles et lycées, aux fédérations d'éducation populaire dans un premier temps et à terme de les étendre aux associations qui travaillent dans le secteur social. Pour des questions logistiques et d'équilibre économique de l'EPCC Pont du Gard, il faudra conditionner cette gratuité d'accès à une jauge et donc à une réservation préalable,
- o De conduire des missions innovantes permettant de prendre en compte les questions environnementales et sociales. En effet même si l'urgence climatique doit être considérée comme centrale il ne peut y avoir de véritable transition sans que soit abordé en profondeur la question sociale. L'EPCC vient de lancer une étude pour s'approprier pleinement la question sociale dans ses missions pour mieux les décliner en actions concrètes. L'EPCC a l'ambition de dédier une personne à la mise en cohérence de ces deux exigences,
- o D'accompagner l'évolution de Mémoires de garrigue et les investissements liés à l'aménagement des carrières, et de ses abords (Villa Callet et Mas Gasq) pour les rendre accessibles aux visiteurs et ainsi terminer le projet d'aménagement du site du Pont du Gard.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard renforce la politique départementale en intégrant plusieurs axes du schéma des espaces naturels sensibles :

- o Par une gestion concertée avec les partenaires en lien avec les différents plans et programmes de gestion du site du Pont du Gard (UNESCO, gestion du site classé « gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues nîmoises », Réserve de biosphère, Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...). Cela permettra de pérenniser et développer la place du Conseil Départemental, propriétaire de ces espaces, dans le réseau des espaces naturels préservés,
- o Par la concomitance de nos volontés d'agir sur l'adaptation au changement climatique, en ce concerne l'eau et le climat, en lien avec les outils mis en place par l'EPCC (Conseil d'Orientation Scientifique et un travail permanent avec la DREAL et la DRAC),
- o Par notre volonté commune de mettre en cohérence les activités de pleine nature et la gestion des flux (canoë, vélo, randonnée ...).

Considérant que la volonté du département du Gard est de soutenir durablement les actions environnementales et activités de pleine nature de l'EPCC Pont du Gard, que la présente demande de subvention ne sera établie que pour l'année 2024.

Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement du plan d'actions environnementales de l'EPCC est de 462 500 € HT, l'EPCC Pont du Gard sollicite une aide de 350 000€ HT.

#### **Il est demandé au Conseil d'Administration,**

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à solliciter 350 000€ HT au titre de la taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département du Gard pour l'exercice 2024,
- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ces actions, notamment la demande de versement.

## **2024-33 Remise à niveau des éco-compteurs sur le site du Pont du Gard**

Considérant que dans le cadre de la mission de gestion du site du Pont du Gard, l'EPCC se doit d'assurer la préservation du site tout en permettant l'appropriation de sa valeur universelle exceptionnelle par de la médiation et de la sensibilisation auprès des visiteurs.

Considérant que la préservation du site passe plus particulièrement par une gestion durable de la fréquentation qui permet de mieux l'appréhender, de préserver la qualité de découverte du site, d'étendre la fréquentation dans le temps et dans l'espace, de diversifier l'offre et de diminuer l'impact sur l'environnement.

Considérant que la gestion durable de la fréquentation implique une stratégie globale portant sur la gestion des usages, l'adaptation des aménagements, la sensibilisation des visiteurs et socioprofessionnels, la communication en amont du site, les offres de tourisme durable et la promotion de modes de découvertes alternatifs (écomobilité). L'objectif est de minimiser voire de faire disparaître l'impact négatif de la fréquentation : érosion due au piétinement, perte de biodiversité, offre touristique non adaptée...

Considérant que pour organiser et gérer cette fréquentation, il faut pouvoir la quantifier et la qualifier et que le gestionnaire doit disposer d'indicateurs de fréquentation fiables et pertinents au risque de réaliser des aménagements inadaptés. A chaque problématique et usages, correspond une technique de comptage de données.

Considérant que l'étude des flux et leur répartition permettent d'aménager l'espace en connaissance de cause et de suivre leur évolution dans le temps. Les outils de comptage, comme des éco-compteurs, donnent de précieux renseignements sur le nombre de visiteurs et leurs usages. Ils chiffrent la fréquentation et indiquent les pics et les périodes. Le comptage des visiteurs s'inscrit dans cette démarche et il est un outil d'aide à la décision.

Considérant que les éco-compteurs présents sur le site sont synonymes d'obsolescence, il est donc nécessaire de les renouveler au regard des enjeux précédemment évoqués.

Considérant que le budget prévisionnel du renouvellement des éco-compteurs est estimé à 20 000€ HT.

Considérant qu'une demande de subvention de 16 000€, soit 80% du budget prévisionnel du renouvellement des éco-compteurs est prévue auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que le Directeur Général doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,

### **Il est demandé au Conseil d'Administration :**

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de 16 000 € HT soit 80% du montant global prévisionnel de l'opération de 20 000 € HT,
- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment la demande de versement,

*Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.*

## 2024-34 Autorisation de signature de marché public – Appel d'offres traiteurs

Considérant que le Directeur Général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 221 000 € HT (délibération n°23-33 du 22 septembre 2023).

### Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer, avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres, le marché relatif à la fourniture de services de traiteurs. Il s'agit d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents non alloti :
  - o d'une durée de deux ans reconductible tacitement un an soit une durée totale de trois ans, toutes reconductions confondues,
  - o d'un montant maximum de 750 000 € HT pour la durée totale du marché. Ce montant se décompose de la manière suivante : 500 000 € HT maximum pour la première période et 250 000 € HT maximum pour la seconde période.

Cette consultation suit la procédure de l'appel d'offres ouvert sur le fondement des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

*Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.*

\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*\_o\_\*

### Questions diverses :

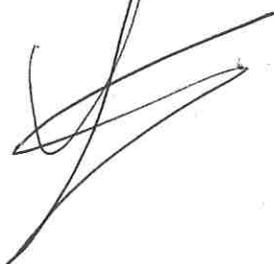
**Mme Arnequaux** annonce la venue sur le site le 12 novembre du paysagiste Gilles Clément. Sa venue est à l'initiative du Pont du Gard et de la Présidente du COS. Elle souhaite que ce soit un moment de rencontre et de partage avec les équipes du Pont du Gard, car ce sera une autre manière de voir le site avec une sommité dans son domaine.

**M. Arnaud** rappelle qu'une petite équipe dédiée au Patrimoine et au Paysage est installée dans un nouvel espace nommé « Héritage », espace dans lequel pourrait se tenir le prochain CA.

**M. Malavieille** annonce la date du prochain CA, ce sera le 29 novembre à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25.

Le Secrétaire de séance  
Olivier SAUZET



Le Président de l'EPCC  
M. Patrick MALAVIEILLE

